

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laignillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Aguerre à Mme Castel, Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

ABSENT : M. Ugalde.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Madame DUHART présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : SPORTS – Installations sportives - Adoption des tarifs de location applicables au 1^{er} janvier 2016.

Les tarifs de location des installations sportives viennent en application de plusieurs délibérations votées en conseil municipal le 30 juillet 2001, le 20 décembre 2007, le 10 février 2011 et le 31 mai 2012.

Compte tenu de l'ancienneté de certains tarifs et de la nécessité de mettre en cohérence les délibérations précitées, il apparaît nécessaire d'actualiser les tarifs existants, d'en créer de nouveaux et de préciser les catégories d'usagers bénéficiant de tarifs préférentiels ou de gratuités.

A l'exception des tarifs spécifiques aux organismes à vocation commerciale et professionnelle, l'évolution des tarifs a été définie dans les limites de la variation de

l'indice des prix à la consommation constatée entre la dernière valeur connue et les dates d'actualisation précédentes.

Par ailleurs, il est à noter que pour les entraînements, stages, matchs officiels et amicaux organisés par les associations sportives domiciliées à Bayonne, les occupations d'installations sportives municipales sont accordées à titre gratuit. Pour les activités pelote et tennis qui se déroulent sur le complexe sportif de Sainte Croix, la mise à disposition gracieuse est de 20 heures par semaine et par club. Au-delà, chaque club s'acquitte d'un tarif préférentiel. Les occupations gratuites consenties aux clubs sont précisées dans des conventions et valorisées selon les tarifs en vigueur.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est donc proposé les nouveaux tarifs, tels que présentés dans les tableaux ci-dessous :

Le Palais des sports de Lauga

Location à usage associatif, ou non commercial ou non professionnel	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2016		
	Location horaire	Location ½ journée	Location journée
Aire de jeux avec gradins	335,00 €	669,00 €	956,00 €
Hall du bar	111,00 €	223,00 €	319,00 €
Salle de réunion 1 ^{er} étage	31,00 €	61,00 €	88,00 €
Autres salles (danse, escrime...)	31,00 €	61,00 €	88,00 €
Le Palais des Sports dans son intégralité	1 715,00 € la journée		
Location à usage professionnel ou à caractère commercial	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2016		
	Location horaire	Location ½ journée	Location journée
Aire de jeux avec gradins	670,00 €	1 338,00 €	1 912,00 €
Hall du bar	222,00 €	446,00 €	638,00 €
Salle de réunion 1 ^{er} étage	62,00 €	122,00 €	176,00 €
Autres salles (danse, escrime...)	62,00 €	122,00 €	176,00 €
Le Palais des Sports dans son intégralité	3 430,00 € la journée		

Le complexe sportif des Hauts de Bayonne

Trinquet / Mur à gauche	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2016
Tarif horaire	15,00 €
Abonnement semestriel	218,00 €
Gratuité accordée aux clubs FFPB de Bayonne	Gratuité 20h / semaine
Tarif horaire clubs FFPB de Bayonne	4,50 €
Tennis couverts	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2016
Tarif horaire	17,00 €
Abonnement semestriel	197,00 €
Gratuité accordée aux clubs FFT de Bayonne	Gratuité 20h / semaine
Tarif horaire clubs FFT de Bayonne	4,50 €
Tennis extérieurs	Tarif à compter du 1 ^{er} janvier 2016
Tarif horaire	gratuit

Les autres installations sportives

Location à usage associatif ou à caractère commercial ou professionnel	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2016		
	Location horaire	Location ½ journée	Location journée
Gymnase	61,00 €	183,00 €	365,00 €
Dojo, salle de lutte, de danse, de boxe	41,00 €	122,00 €	243,00 €
Terrain de sport engazonné	46,00 €	137,00 €	274,00 €
Terrain de sport en synthétique	46,00 €	137,00 €	274,00 €
Terrain de sport en stabilisé	35,00 €	104,00 €	207,00 €
Structure artificielle d'escalade	61,00 €	183,00 €	365,00 €
Pan Nord	16,00 €	46,00 €	92,00 €
Pan Sud	31,00 €	92,00 €	183,00 €
Pan Latéral	16,00 €	46,00 €	92,00 €
Piste d'athlétisme (6 couloirs)	46,00 €	137,00 €	274,00 €
Le couloir	9,00 €	25,00 €	49,00 €
L'aire de sauts ou de lancers	11,00 €	31,00 €	61,00 €
Terrain de sport en synthétique	46,00 €	137,00 €	274,00 €
Skate Parc	46,00 €	137,00 €	274,00 €

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016, tels que présentés dans les tableaux ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.